

NOTICE D'INSTALLATION

Appareil électrique

NORMES

class II  - IP24 - 

Les appareils électriques sont conformes aux normes NF - EN 60.335-1 et 60.335.2.30.

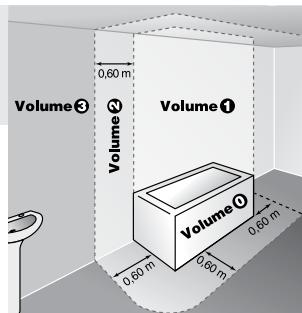
Ces appareils bénéficient d'une double isolation sur les parties électriques - classe II, et sont protégés contre les projections d'eau. Ils sont également conformes à la directive européenne 2004/108/EC (marquage CE sur tous les appareils).

EMPLACEMENT

- Les appareils doivent être installés conformément à la norme NF C 15 100 et aux règles de l'art.
- Ils peuvent être installés dans le volume 2 de la salle de bains en veillant à ce qu'aucun organe de commande (bouton, interrupteur) ne soit accessible par une personne utilisant la baignoire ou la douche.
- La partie inférieure du boîtier doit se situer à une distance minimale de 150 mm du sol.
- L'appareil ne doit pas être installé à moins de 40 mm d'une paroi ni au-dessous d'une prise de courant.
- Toute installation d'une tablette au dessus du radiateur doit être réalisées à plus de 150 mm de celui-ci.

RACCORDEMENT

- L'alimentation se fait par courant monophasé 230 V~50Hz.
- Le raccordement doit se faire sur un bornier de sortie de câble conformément aux normes électriques en vigueur (NF C 15 100).
- Le câble d'alimentation monté d'origine doit être relié au réseau par une boîte de connexion qui devra être placée derrière l'appareil, sans interruption de prise de courant et qui sera situé au moins à 25 cm du sol.
- Neutre : fil gris – Phase : fil marron – Fil pilote : fil noir. Le fil pilote permet d'assurer les fonctions d'abaissement de température s'il est raccordé à une centrale de programmation. Il doit être isolé de tout contact s'il n'est pas utilisé.

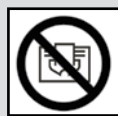


- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un câble spécifique. L'opération de remplacement de ce câble doit être réalisée par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.
- Conformément à la norme NF C 15 100, un dispositif de coupure omnipolaire est obligatoire. La distance de séparation des contacts doit être d'au moins 3 mm.
- Dans le cas de pose dans une salle de bains ou de douche, le sèche-serviette doit être protégé par un disjoncteur différentiel de 30 mA maxi.

CONSEIL D'UTILISATION

Ces appareils ne sont pas prévus pour être utilisés par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire, d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

MISE EN GARDE: Afin d'éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil.



«Ne pas couvrir» veut dire que, par exemple, l'appareil ne sera pas utilisé pour le séchage des vêtements en les mettant directement sur l'appareil.

ATTENTION

Pour une installation correcte des radiateurs, il est primordial que la fixation de l'appareil soit effectuée de manière appropriée pour l'utilisation prévue ET toute mauvaise utilisation prévisible. Un nombre important d'éléments doit impérativement être pris en compte avant de finaliser l'installation incluant la méthode de fixation pour sécuriser le radiateur sur le mur, le type et l'état du mur en lui-même ainsi que toutes contraintes ou poids potentiellement additionnel. A NOTER: Les fixations fournies sont uniquement adaptées pour des murs en bois massif, en briques, en béton ou en ossature bois dans laquelle la fixation est directement en contact avec la structure. Toutes les parois considérées ont une finition ne dépassant pas un maximum de 3 mm. Pour les parois ayant une constitution différente comme par exemple des briques creuses, merci de consulter votre installateur et/ou votre fournisseur spécialisé. **Dans tous les cas, il est fortement recommandé que l'installation soit effectuée par un installateur professionnel compétent ou des personnes de qualification similaire.**